

Génocide au Rwanda : condamné pour complicité, l'ex-préfet Laurent Bucyibaruta sera rejugé

AFP, 20 juillet 2022

L'ancien préfet rwandais Laurent Bucyibaruta, condamné à Paris à vingt ans de réclusion criminelle pour complicité de génocide, a fait appel de la décision de la cour d'assises et sera rejugé, a-t-on appris mercredi auprès du parquet national antiterroriste (Pnat).

Plus de vingt-huit ans après l'extermination des Tutsi au Rwanda, l'ancien haut fonctionnaire, aujourd'hui âgé de 78 ans, a été acquitté le 12 juillet en tant qu'auteur de génocide mais reconnu coupable en tant que complice de génocide et de crimes contre l'humanité pour quatre massacres.

Laurent Bucyibaruta, dont la défense avait plaidé l'acquittement, a fait appel lundi, a précisé le Pnat.

Le parquet général a également interjeté appel mardi, selon une

source judiciaire.

Le Pnat, qui représentait l'accusation, avait requis la réclusion criminelle à perpétuité à l'encontre de Laurent Bucyibaruta, le considérant complice d'un massacre de Tutsi et auteur de quatre autres dans sa préfecture de Gikongoro.

Cette région du sud du Rwanda, dont il était le préfet depuis 1992, a été l'une des plus touchées par le génocide qui a fait selon l'Onu au moins 800.000 morts dans le pays entre avril et juillet 1994.

La cour d'assises de Paris a totalement acquitté Laurent Bucyibaruta des accusations de génocide et de crimes contre l'humanité commis à la paroisse de Kibeho le 14 avril 1994, ainsi que celles concernant les exécutions de prisonniers tutsi à la prison de Gikongoro.

Elle l'a reconnu complice de gé-

nocide et de crimes contre l'humanité pour les massacres de l'école en construction de Murambi et des paroisses de Cyanika et Kaduha, qui ont fait quelque 75.000 morts le 21 avril 1994.

La cour a également condamné l'ancien préfet pour complicité de ces crimes pour les exécutions d'élèves à l'école Marie Merci de Kibeho, et celles commises lors de rondes et à des barrières.

Concernant les faits commis à la paroisse de Kibeho, « *les premiers de toute la série* », la cour a considéré

qu'il n'y avait « *pas les éléments suffisants permettant de dire qu'il avait donné des instructions* », ni qu'il savait alors « *toute l'ampleur du plan génocidaire* » en œuvre, avait expliqué le président Jean-Marc Lavergne lors du délibéré.

Laurent Bucyibaruta était le plus haut responsable rwandais jamais jugé en France pour des crimes liés au génocide des Tutsi, après les condamnations définitives d'un officier militaire et de deux bourgmestres, et la condamnation en première instance d'un chauffeur qui a fait appel.